

(N° 22.)

SENAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 1874.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue des Cré- dits supplémentaires au Budget du Département de la Justice pour l'exercice 1874.

(Voir les Nos 11 et 29 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. François DOLEZ, Président; Hubert DOLEZ, BERGH, SOLVYNS,
DE WANDRE, et VAN OVERLOOP, Rapporteur.

MESSIEURS,

L'Exposé des motifs du Projet de Loi ouvrant, à concurrence de 144,500 francs, des crédits supplémentaires au Département de la Justice pour l'exercice de 1874 et pour liquider des dépenses concernant des exercices clos, justifie la demande de ces crédits. Il est à remarquer que si, d'une part, certaines allocations ont été forcément dépassées, d'autre part, au Budget de l'exercice 1872, près de 900.000 francs, et au Budget de 1873, près de 800.000 francs sont restés sans emploi.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet tel qu'il a été voté par la Chambre des Représentants.

Le Président,
F. DOLEZ.

Le Rapporteur,
VAN OVERLOOP.